Autres actions (co)financées par la CC des Sucs

- Ateliers contre le harcèlement et/ou éducation aux médias avec le PIJ (point Info Jeunesse : pij@cc-des-sucs.fr)
- conférences sur des thématiques familiales avec la CAF
- Ateliers recyclage / environnement avec AVI 43
- Ateliers sensibilisation au thème de l'eau avec l'EPAGE Loire Lignon
- Accompagnement musical des classes chantantes
- Lire en fête (automne)
- Résidence de journaliste 2023

DOCUMENTS à TÉLÉCHARGER sur www.cc-des-sucs.fr

Rubrique VIVRE > Enfance jeunesse > établissements scolaires > Accompagnement aux établissements scolaires

Documents modèles et fiches types disponibles sur le site :

- Fiche de demande prévisionnelle aides parascolaires
- Fiche d'inscription projet culturel
- Demande d'intervention en milieu scolaire

Vos interlocuteurs à la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SUCS
- Virginie BRUNON 06 32 28 81 38 ecoledemusique@cc-des-sucs.fr
- Magalie RAYNAUD 04 71 59 02 24 secretariat@cc-des-sucs.fr

Bloc notes *(projet, date, info ...)*

_____

_____

_____

Communauté de Communes des Sucs

Guide 2023/2024: Financement et/ou Accompagnement aux établissements scolaires du territoire

pour TOUS les élèves scolarisés sur les Sucs

NATATION

Dans le cadre du règlement ci-après, la natation est prise en charge à 100 % par le CCDS :

Modalités et calendrier :

Natation scolaire à organiser exclusivement avec le Centre Aquatique l'O des Sucs (04 15 98 01 63 / c.romeyer@cc-des-sucs.fr)

Écoles privées *: Voir en direct avec le centre pour les réservations et créneaux en mai de l'année N-1*

Écoles publiques *: Planification à effectuer auprès des Conseillers Pédagogiques EPS en Mai de l'année N-1 selon les créneaux alloués*

Conditions concernant le centre aquatique l'O des Sucs :

- 3 modules de 10 à 12 séances de 40 – 45 minutes de pratique effective dans l'eau entre le CP et le CM (priorité aux CP/CE1 puis CE2 puis CM)
- Exception pour les maternelles dans le cadre de classe unique ou classe multi-niveaux avec GS (nous consulter en amont)
- Organisation privilégiée avec 2 séances hebdomadaires
- 1 maître nageur en enseignement mis à disposition par séance

Conditions concernant le transport : commande groupée de la CCDS :

Prise en charge directe des factures par la CCDS auprès d'un transporteur unique. Pour ce faire :

- En juin de l'année scolaire N-1 faire remonter les besoins précis pour l'année scolaire N (dates + lieux et horaires de départ et d'arrivée + effectifs)
- Devis et réservation par la CCDS durant l'été
- Gestion de l'opérationnel au cours de l'année par l'école
- Factures reçues par la CCDS qui sollicitera l'école pour vérification

Contact Virginie BRUNON : ecoledemusique@cc-des-sucs.fr

ARTS & CULTURE

3 dispositifs d'accompagnement

Éducation Artistique et Culturelle (E.A.C.)

- 100% financé (État, Région, Département, Éducation Nationale, CCDS)
- Créations, ateliers et rencontres avec des artistes sélectionnés
- Thème 2023-24 : Mémoires et Traditions
- Arts 2023-24 : Autour du livre (écriture, lecture, théâtre, arts plastiques)
- Plusieurs classes concernées sur le territoire.

Nous contacterons les écoles visées au plut tôt (octobre)

Projet culturel en lien avec le projet E.A.C

- Projet à déposer avant Toussaint pour l'année scolaire en cours (cf. fiche type à compléter)
- 1000€ d'aide de la CC des Sucs à partager entre 1, 2 ou plusieurs écoles (sélection soumise à l'approbation du Conseil Communautaire)
- Choix libre des disciplines artistiques et culturelles
- Choix libre des artistes ou sur proposition de la CCDS
- Thématique imposée avec la convention E.A.C. de l'année
- Pas de contrepartie financière obligatoire pour l'école

L'École de Musique des Sucs

> 100% financé (CCDS et Département)

- Appel à projet (**Mai-juin**) fait par conseiller pédagogique musique de l'inspection académique auprès de chaque école.
- Retour/sélection des projets : École de Musique et Inspection Académique

DUMISTE :
Intervention de la dumiste (Marie Hebbelynck) sur demande des établissements (600 élèves/an concernés)

Orchestre à l'école
1H orchestre hebdo / 2 enseignants musique diplômés / 1 semestre / parc instrumental fourni pour une 20aine d'élèves (priorité CM) avec restitution finale

Chorale ou danse à l'école
1H hebdo /1 ou 2 enseignants diplômés / 1 trimestre / restitution possible

AIDES PARASCOLAIRES

Aide au financement des frais d'intervenants extérieurs au sein de l'école, des sorties scolaires, du transport,... Pour des projets/sorties/activités sportives (hors piscine) ou culturelles.

AIDE AUX VOYAGES SCOLAIRES
(classe découverte / neige / verte)
À PARTIR DE 3 JOURS CONSÉCUTIFS
→ Forfait 30€ /élève / tous les 3 ans

ou

AIDE AUX PROJETS ET SORTIES CULTURELLES, SPORTIVES, SCIENTIFIQUES OU ENVIRONNEMENTALES EXCEPTIONNELLES
→ Forfait 20€ /élève /an

\+

Dans le cadre d'une sortie,
bonus 5€/élève /an si la sortie a lieu sur le territoire CCDS
(en complément et non dissociable des forfaits 20 ou 30 €)

Calendrier :

- Fiche type de demande prévisionnelle à compléter et à retourner pour mi mai (pour vote des élus)
- Versement après le vote des élus et à réception des justificatifs

Précisions :

- Il est possible de cumuler plusieurs projets pour pouvoir bénéficier du bonus de 5€/élève/an
- Les actions et projets qui ont lieu au sein de l'école ne donnent pas lieu au versement du bonus
- Le montant versé sera recalculé à réception des justificatifs et en fonction du nombre d'enfants réellement présents sur chaque sortie. Par conséquent le montant versé pourra être inférieur au montant prévisionnel.
- Si le montant justifié est inférieur au forfait prévisionnel, le versement sera effectué à hauteur des dépenses justifiées